

Maisons-Alfort, le 26 juillet 2001

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

Saisine n° 2000-SA-0324

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à l'évaluation de l'emploi de provitamine A, vitamine C et vitamine E dans une boisson aux fruits

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie le 4 octobre 2000 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'une demande d'évaluation relative à l'emploi de provitamine A, vitamine C et vitamine E dans une boisson aux fruits.

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Nutrition Humaine », réuni le 22 mai 2001, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a rendu l'avis suivant :

Considérant que le produit est une boisson pasteurisée à base de 30 % de fruits et de légumes (orange, carotte et citron) enrichie en provitamine A, vitamines C et E ; qu'il est destiné à l'alimentation courante ;

Considérant que le produit est conditionné en bouteille de 200 ml ; qu'il contient 48 mg de vitamine C, 8 mg de vitamine E et 3,8 mg de provitamine A ; qu'il couvre 44 %, 67 % et 182 % des apports nutritionnels conseillés en vitamine C, vitamine E et β -carotène¹ respectivement ;

Considérant que la forme chimique des vitamines utilisées pour l'enrichissement n'est pas fournie ;

Considérant que les insuffisances d'apport en ces vitamines, en particulier en β -carotène, ne sont pas démontrées dans la population française ;

Considérant que les données scientifiques actuelles montrent que la vitamine E, la vitamine C et le β -carotène ont des propriétés anti-oxydantes et qu'elles agissent en synergie ; que les doses efficaces pour obtenir un effet optimal restent cependant à confirmer à l'aide d'études épidémiologiques ;

¹ Les ANC en vitamine A apportés sous forme de β -carotène sont de 2,1 mg/j.

Considérant que les doses de vitamines ajoutées ne sont pas justifiées d'un point de vue nutritionnel dans la population générale, en particulier celles en provitamine A et vitamine E,

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis défavorable à l'adjonction de vitamines dans ce produit.

Martin HIRSCH